

La Flèche Thoréfoléenne

Règlement intérieur

1 – Horaires des entraînements en salle

Salle de la Vigne	Mercredi	Vendredi
Initiation	19h30 - 20h30	18h30 - 19h45
Archers confirmés	20h30 - 22h00	19h30 - 21h15

2 - Sécurité dans la salle

Accès à la salle

- Ne pas stationner près de la porte d'accès centrale ou sur les gradins.
- Avancer derrière la ligne de tir (appelée aussi pas de tir).

Préparation du matériel

- Attendre son tour à distance devant le bandoir.
- Vérifier le serrage des branches puis, l'arc bandé, la position de la corde sur les poupées de l'arc sans mettre son visage dans l'axe des branches.
- Vérifier régulièrement le bon état des encoches de ses flèches.
- Les archers sont responsables du matériel mis à disposition et doivent en conséquence en prendre le plus grand soin.
- En cas de récurrence d'endommagement de viseur ou de branche, une contribution à la réparation pourra être demandée.

Sur le pas de tir

- Ne jamais oublier lorsqu'on les manipule, que les flèches sont très pointues.
- Le silence est de rigueur sur le pas de tir : le bruit, les discussions à haute voix à proximité des tireurs, les mouvements sur la ligne les déconcentrent, mais surtout sont sources de confusion, et donc de danger.
- Il est interdit de courir, de se chamailler dans la salle.

Recommandations vestimentaires

- Privilégier les vêtements près du corps et protégeant intégralement le buste.
- Porter des chaussures adaptées au lieu de pratique.

La séquence de tir :

- Se présenter sur la ligne de tir calmement, avec l'ensemble de son matériel (pas d'aller-retour entre la ligne de tir et le fond de la salle).
- Ne sortir les flèches de son carquois qu'une fois en position de tir, après que le responsable du pas de tir ait donné le feu vert et que plus personne ne se trouve en avant de la ligne de tir.
- Ne jamais franchir la ligne de tir pendant les volées: une flèche tombée au sol ne peut être ramassée qu'en conservant un pied derrière la ligne de tir.
- Pendant les volées, ceux qui ne tirent pas ou qui attendent une place sur la ligne de tir doivent rester en retrait d'au moins 3m.
- **«Aux flèches !»** : attendre ce commandement donné par le responsable de séance pour aller retirer ses flèches.
Attention: les accidents surviennent principalement lors de cette phase
- Poser impérativement son arc sur les supports prévus avant d'obtempérer.
- Se rendre aux cibles *en marchant calmement: il est formellement interdit de courir.*

A DECOUPER ET A RENDRE avec son dossier d'inscription

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association et m'engage à en respecter scrupuleusement toutes les recommandations et toutes les consignes.

A.....le.....

Signature :

- Aborder la cible par le côté, *jamais dans l'axe de celle-ci* car le risque est important (particulièrement si l'on discute avec ses voisins) de mal estimer la longueur des flèches et de se cogner le visage contre l'une d'elles.
- Les archers ne retirant pas leurs flèches doivent se tenir en retrait, hors de l'axe de la cible
- Avant de retirer ses flèches, vérifier que *personne ne se tient à proximité derrière (risque de blessure lors de l'arrachement de la flèche, conséquence du brusque recul du coude)*.
- Procéder à tour de rôle, en commençant par le bord de la cible (poser une main sur la cible à côté de la flèche pour retenir le blason afin qu'il ne se déchire pas).
- Regagner la ligne de fond dès que l'on a récupéré toutes ses flèches.
- Attendre le nouveau «feu vert» du responsable de séance avant de reprendre le tir.

La séance se termine : débander son arc en utilisant le bandoir, puis le ranger à l'emplacement prévu.

3 - Règles d'exploitation et sécurité sur le terrain de plein air

La LFT dispose pour la pratique du tir à l'arc d'un terrain de plein air dont l'usage est strictement réservé à ses membres ainsi qu'à des archers dûment autorisés adhérents d'autres clubs.

La cible est équipée d'un panneau de protection muni d'un cadenas à combinaison.

Ce terrain situé à Thorigné-Fouillard à La Juteauderie est utilisable selon les modalités suivantes :

- archers confirmés disposant de leur propre matériel: sur habilitation (autorisation écrite);
- jeune disposant de son propre matériel: à la condition impérative d'être accompagné d'un adulte responsable titulaire d'une autorisation écrite;
- archers non confirmés: seulement dans le cadre de séances d'initiation organisées par la LFT.

L'autorisation spécifiant la distance de tir (50 ou 70m) est accordée par le Président ou le Vice-Président sur avis favorable du Comité de Direction.

Il est interdit de quitter la salle avant la fin de la séance sans autorisation explicite du responsable.

Le code du cadenas de la cible utilisée est alors communiqué à l'archer/à l'adulte responsable qui s'engage à en respecter la confidentialité.

Au-delà des consignes générales de sécurité déjà évoquées qui s'appliquent sans réserve, tout armement selon un axe de visée au-dessus de l'horizontale est strictement interdit.

L'archer ne respectant pas cette règle encourt la radiation de l'association et supportera la pleine responsabilité des conséquences de son geste.

4 - Mesure de la progression de l'archer

Le tir à l'arc est un sport de loisir mais aussi de compétition. Le club organise lors de la séance précédant chaque période de vacances scolaires un passage (ou épreuve) de *distinctions fédérales*, appelé **passage de flèches**. C'est l'occasion de mesurer sa progression dans la pratique du tir à l'arc dans des conditions se rapprochant de celles de la compétition.

Les modalités de ces épreuves sont les mêmes pour les cinq niveaux distingués par l'attribution de flèches de couleur:

- Le tireur dispose uniquement de deux volées d'essai pour parfaire ses réglages.
- 18 flèches sont tirées en 6 volées de 3 flèches sur un blason de diamètre 80cm.
- Pour que le niveau soit validé, le score minimum à réaliser est de 140 points.

Flèche	Distance du blason
Blanche	10 m
Noire	15 m
Bleu	20 m
Rouge	25 m
Jaune	30 m